

## Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Accusé de réception en préfecture  
044-214401739-20251127-202511108-DE  
Date de télétransmission : 28/11/2025  
Date d'impression : 28/11/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 novembre à vingt heures, se sont réunis à la mairie de St Lumine de Clisson, les membres du conseil municipal en séance publique, dûment convoqués le 20 novembre 2025, sous la présidence de **Madame Janik RIVIERE, Maire de Saint-Lumine-de-Clisson.**

**Etaient présents :** MM. Janik RIVIERE, Maire ; Xavier GUILLOU, Valérie DRAN, Marie-Françoise RIVIERE, Yannick BOVAGNET, adjoints ; Bruno CORMERAIS, Louisette CAILLON, Audrey CHICHET, Emilie BREGAINT, Hélène CADIOU, Tanguy CHATELLIER ; conseillers municipaux

**Absents représentés :**

- Sandrine BACHELIER donne pouvoir à Audrey CHICHET
- Teddy PRIEUR donne pouvoir à Xavier GUILLOU
- Céleste MORISSEAU donne pouvoir à Louisette CAILLON

**Absents excusés :**

- Julie BAUDRY
- Cosmin PLESAN
- Mathieu FRESLON

**Secrétaire de séance :** Marie-Françoise RIVIERE

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	17
<u>Nombre de Membres présents :</u>	11
<u>Nombre de suffrages exprimés :</u>	14
<u>Votes Pour :</u>	14
<u>Votes Contre :</u>	0
<u>Abstentions :</u>	0

---

### **OBJET : PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DU TE 44-202511108**

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales, le président du syndicat mixte Territoire d'Énergie Loire-Atlantique (TE44) a adressé le rapport retracant l'activité du syndicat pour l'exercice 2024.

Ce rapport, qui présente les actions menées dans les domaines de l'énergie, de l'éclairage public, des réseaux et des services mutualisés, doit être communiqué au conseil municipal en séance publique.

Le conseil municipal est invité à prendre acte de cette communication.

Le conseil municipal, à l'unanimité.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-39 ;

Considérant le rapport d'activités qui retrace l'ensemble des actions conduites par TE44 dans ses différents domaines de compétence (électricité, éclairage public, infrastructures de communication électronique, transition énergétique, etc.) au titre de l'année 2024 ci-annexé ;

Entendu la présentation de M. Xavier GUILLOU, 1<sup>er</sup> adjoint ;

Prend acte,

- du rapport retracant l'activité 2024 du TE44.

Autorise,

- Madame le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer les pièces afférentes à la présente délibération.

Décide,

- de transmettre au représentant de l'Etat la présente délibération.

Certifiée exécutoire par la Maire  
compte tenu de la réception en  
Préfecture et de sa publication.  
La présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours devant le  
tribunal administratif de Nantes (6  
Alle de l'île Gloriette-CS 24111-  
440410 NANTES) dans un délai de  
deux mois à compter de sa  
publication et/ou sa notification.

Accusé de réception en préfecture  
044-214401739-20251127-20251108-DE  
Date de télétransmission : 28/11/2025  
Date de réception préfecture : 28/11/2025

Fait à St Lumine de Clisson, le 27 novembre 2025.

Marie-Françoise RIVIERE,  
Secrétaire de séance.



Janik RIVIERE  
Maire.

